

Vos questions / nos réponses

aide

Par [Profil supprimé](#) Postée le 05/08/2022 14:34

bonjour mon fils a 18 ans .il est mécanicien et travaille. il fume des joints occasionnellement d après ce qu' il me dit. actuellement il est en vacances avec deux amis fumeurs aussi à Marseille. j en ai profité pour ranger. j ai trouvé le parfait nécessaire du dealer (sachets balances couteau) . j ai également trouvé des gants une cagoule une matraque. je suis dans une colère monstre. je ne sais pas comment réagir à son retour. j ai mis son père au courant . nous réfléchissons chacun de notre coté . que pouvons nous faire? merci

Mise en ligne le 09/08/2022

Bonjour,

Nous comprenons votre colère et certainement votre inquiétude aussi. Les accessoires que vous avez trouvés dans les affaires de votre fils vous conduisent à supposer qu'au-delà d'être consommateur il participe peut-être à du deal. C'est en tout cas ce qu'il va s'agir de préciser lorsqu'il sera de retour de vacances.

Afin d'engager le dialogue dans les « meilleures » conditions, nous vous recommandons de rester factuelle dans les éléments que vous allez mettre en avant, d'éviter autant que possible toute conclusion hâtive ou tout jugement. Nous ne savons pas ce qu'il en est de la qualité de vos relations avec votre fils habituellement mais c'est une situation pour laquelle il va être nécessaire de favoriser les échanges plutôt que de risquer de les fermer.

Vous avez fait part de ces découvertes à son père et c'est d'une même voix qu'il vaudra mieux vous adresser à votre garçon, dans la mesure du possible toujours.

Quoi que votre fils vous donne comme explication, il nous semble utile que vous lui rappeliez les éléments de législation concernant les sanctions encourues pour l'usage illicite et le trafic de stupéfiants. Nous vous joignons en bas de message deux articles sur lesquels vous appuyer.

Nous avons conscience de la difficulté de la situation dans laquelle vous vous trouvez. Peut-être aurez-vous intérêt pour la suite à vous rapprocher d'un lieu de consultation offrant de l'aide aux parents et ainsi bénéficier de conseils plus précis et de soutien. Ce pourrait être dans le cadre d'une CJC (Consultation Jeune

Consommateur) où vous serez reçue de manière individuelle, confidentielle et non payante. Nous vous joignons un lien qui présente ces dispositifs et qui vous permettra de trouver les coordonnées de la CJC la plus proche de chez vous.

Nous restons à votre disposition bien entendu si vous avez besoin de revenir vers nous dans l'idée d'échanger plus directement et plus précisément. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat jusqu'à minuit.

Avec tous nos encouragements.

Cordialement.

En savoir plus :

- ["L'usage de stupéfiants"](#)
- ["Le trafic de stupéfiants"](#)

Autres liens :

- ["Les CJC"](#)